

TRAIT-D'UNION – AVRIL 2014

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE



Éditorial de Benoit SIMONNIN
Maire de Saint-Denis-sur-Loire, Vice-président d'Agglopolys

Dionysiennes, dionysiens, mes chers concitoyens,

Le 23 mars 2014, les dionysiens ont choisi de faire confiance à la liste que je conduisais aux élections municipales. Je tenais, en mon nom personnel et au nom de tous mes colistiers, à vous en remercier sincèrement.

Les nombreux messages de soutien et d'encouragement que nous avons reçus ont été décisifs dans notre décision de nous mettre à nouveau au service de notre commune.

Pendant les six prochaines années, l'équipe municipale va œuvrer dans le sens de l'intérêt général, pour le bien de tous, pour que vivre à Saint-Denis-sur-Loire soit encore et toujours plus agréable.

Le mandat qui débute sera celui de la poursuite d'une politique qui a voulu faire de Saint-Denis-sur-Loire une commune plus vivante, grâce notamment à son tissu associatif, une commune plus ouverte et plus communicante, une commune active, maîtresse de son avenir.

Depuis 2008, vos élus ont été très actifs également à Agglopolys. Il nous fallait convaincre la population dionysienne de tout l'intérêt que nous avons à être membre de l'Agglo. Contrairement aux idées qui prévalaient à notre arrivée aux affaires, l'intercommunalité n'a pas ponctionné les finances communales, n'a pas non plus démuné le Maire et le Conseil municipal de tous leurs pouvoirs, n'est pas non plus propriétaire de toutes les voiries de la commune...

Toutes ces idées reçues, comme beaucoup d'autres, nous nous sommes efforcés pendant le mandat précédent de les combattre. Nous avons beaucoup appris de nos travaux à Agglopolys et nous avons beaucoup communiqué auprès de vous sur les atouts de l'intercommunalité.

Le mandat qui débute sera aussi celui de la consolidation des liens qui unissent notre commune à la Communauté d'Agglomération de Blois - Agglopolys.

Lors du premier conseil communautaire de la nouvelle mandature, le 17 avril dernier, j'ai été élu Vice-président d'Agglopolys, en charge de l'enseignement supérieur. Je vois dans cette élection la traduction de l'engagement des élus dionysiens dans toutes les instances communautaires depuis 2008 et, à travers le fait d'être le maire de la plus petite commune représentée par une vice-présidence, la volonté d'Agglopolys de ne pas laisser sa partie rurale à l'écart des décisions qui y seront prises et des actions qui y seront menées.

Aujourd'hui, toute l'équipe municipale est au travail. Nous nous efforcerons de poursuivre les actions engagées pour le bien de tous et de nous montrer dignes de votre confiance.

Vous trouverez dans ce Trait-d'Union de début de mandat, le trombinoscope de l'équipe municipale, les délégations que j'ai accordées à mes quatre adjoint(e)s et la composition des commissions communales.

Je vous en souhaite bonne lecture.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI
Nous vous attendons nombreux
Le jeudi 8 mai 2014 à 11 H
Place Eugène Leroux

Cérémonie commémorative au Monument aux
Morts
suivie d'un vin d'honneur

25 MAI 2014
DE 8H00 À 18H00
ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Bulletin n° 83



Saint-Denis-sur-Loire,
Commune inscrite



Dans ce numéro :

Éditorial.....	1
Le Conseil Municipal.....	2
Les commissions communales.....	3
Informations diverses.....	5
A vos agendas.....	6
Quelques rappels de printemps.....	7
RESAGO, le transport public à la campagne ..	8

Horaires d'ouverture au public du Secrétariat de MAIRIE

- **Lundi** de 16h30 à 18h30
- **Mardi** **Fermé au public**
- **Mercredi** de 16h30 à 19h00
- **Jeudi** de 09h00 à 12h00
- **Vendredi** de 16h30 à 18h30
- **Samedi *** de 09h00 à 11h30

* Un samedi matin sur deux : ceux des semaines impaires.

Le Maire et ses Adjointes reçoivent sur rendez-vous.
Contactez le secrétariat de mairie au 02 54 78 68 66
ou par courriel contact@saintdenisurloire.fr

Le Conseil Municipal



Benoit SIMONNIN
Maire



Patrick MENON
1^{er} adjoint
Urbanisme
Bâtiments communaux



Martine CIRET
2^{ème} adjointe
Affaires scolaires
Affaires sociales



Claudine BOCQUEL
3^{ème} adjointe
Communication
Vie associative
Patrimoine, tourisme



Jean-Pierre MOREAU
4^{ème} adjoint
Voirie
Développement durable
Affaires agricoles



Isabelle CALLIGARO



Christine MAUVISSEAU



Dominique RICHOMME



Emmanuelle LE GALL



Patrick BOULET



Philippe VIGIÉ DU CAYLA



Odile JOUET



Jean-Marc TRAZERES



Christophe ROCHEREAU



Loïc FONTAINE

Dans le prochain numéro du Trait-d'Union, nous vous présenterons le personnel communal

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Sous la responsabilité de Benoit SIMONNIN, Maire

➤ BUREAU DES MAIRES-ADJOINTS

- Benoit SIMONNIN Maire
- Patrick MENON 1^{er} Maire-adjoint
- Martine CIRET 2^{ème} Maire-adjoint
- Claudine BOCQUEL 3^{ème} Maire-adjoint
- Jean-Pierre MOREAU 4^{ème} Maire-adjoint

➤ FINANCES

- Benoit SIMONNIN, Président
- Patrick MENON
- Martine CIRET
- Claudine BOCQUEL
- Jean-Pierre MOREAU
- Odile JOUET
- Philippe VIGIÉ DU CAYLA

➤ APPEL D'OFFRES ET DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS

- Benoit SIMONNIN, Président
- Titulaires
- Patrick MENON
- Jean-Pierre MOREAU
- Isabelle CALLIGARO
- Suppléants
- Dominique RICHOMME
- Philippe VIGIÉ DU CAYLA
- Loïc FONTAINE

➤ CIMETIÈRE

- Benoit SIMONNIN, Président
- Martine CIRET
- Claudine BOCQUEL
- Jean-Pierre MOREAU
- Christine MAUVISSEAU
- Emmanuelle LE GALL
- Odile JOUET

➤ AGGLOPOLYS

- Benoit SIMONNIN Titulaire
- Patrick MENON Suppléant

➤ ASSOCIATION DES MAIRES DU LOIR-ET-CHER

- Benoit SIMONNIN Titulaire

➤ S.I.D.E.L.C. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ DE LOIR-ET-CHER

- Jean-Pierre MOREAU Titulaire
- Christophe ROCHEREAU Suppléant

➤ COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

En attente de validation de la part des services fiscaux

**Sous la responsabilité de Patrick MENON
Premier adjoint, chargé de l'urbanisme et des bâtiments communaux**

➤ URBANISME ET BÂTIMENTS COMMUNAUX

- Benoit SIMONNIN, Président
- Patrick MENON, Vice-président
- Claudine BOCQUEL
- Jean-Pierre MOREAU
- Christine MAUVISSEAU
- Dominique RICHOMME
- Patrick BOULET
- Philippe VIGIÉ DU CAYLA
- Jean-Marc TRAZÈRES
- Christophe ROCHEREAU
- Loïc FONTAINE

Sous la responsabilité de Martine CIRET
Deuxième adjointe, chargée des affaires sociales et des affaires scolaires

➤ **AFFAIRES SCOLAIRES**

- **Benoit SIMONNIN, Président**
- **Martine CIRET, Vice-présidente**
- Patrick MENON
- Claudine BOCQUEL
- Christine MAUVISSEAU
- Emmanuelle LE GALL

L'adjoint responsable et le Maire participent au conseil d'école.

➤ **AIDE À LA PERSONNE ET AFFAIRES SOCIALES**

- **Benoit SIMONNIN, Président**
- **Martine CIRET, Vice-présidente**
- Claudine BOCQUEL
- Isabelle CALLIGARO
- Emmanuelle LE GALL
- Odile JOUET
- Jean-Marc TRAZÈRES

Sous la responsabilité de Claudine BOCQUEL
Troisième adjointe, chargée de la communication, du tourisme, du patrimoine et de la vie associative

➤ **COMMUNICATION, CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE**

- **Benoit SIMONNIN, Président**
- **Claudine BOCQUEL, Vice-présidente**
- Patrick MENON
- Martine CIRET
- Jean-Pierre MOREAU
- Emmanuelle LE GALL
- Patrick BOULET
- Jean-Marc TRAZÈRES

➤ **PATRIMOINE, TOURISME**

- **Benoit SIMONNIN, Président**
- **Claudine BOCQUEL, Vice-présidente**
- Martine CIRET
- Christine MAUVISSEAU
- Emmanuelle LE GALL
- Philippe VIGIÉ DU CAYLA
- Jean-Marc TRAZÈRES

➤ **SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CHÂTEAUX**

- **Claudine BOCQUEL** Titulaire
- Emmanuelle LE GALL Suppléante

Sous la responsabilité de Jean-Pierre MOREAU
Quatrième adjoint, chargé de la voirie, de l'environnement, du développement durable et des affaires agricoles

➤ **VOIRIE**

- **Benoit SIMONNIN, Président**
- **Jean-Pierre MOREAU, Vice-président**
- Patrick MENON
- Isabelle CALLIGARO
- Dominique RICHOMME
- Patrick BOULET
- Jean-Marc TRAZÈRES
- Christophe ROCHEREAU
- Loïc FONTAINE

➤ **ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AFFAIRES AGRICOLES**

- **Benoit SIMONNIN, Président**
- **Jean-Pierre MOREAU, Vice-président**
- Claudine BOCQUEL
- Christine MAUVISSEAU
- Patrick BOULET
- Philippe VIGIÉ DU CAYLA
- Odile JOUET
- Jean-Marc TRAZÈRES
- Christophe ROCHEREAU

Dans un prochain Trait-d'Union, nous vous communiquerons les représentants de la Commune dans les instances d'Agglopolys et les commissions communautaires.

➤ **SYNDICAT VAL-ÉCO**

- **Jean-Pierre MOREAU** Titulaire
- Jean-Marc TRAZÈRES Suppléant



INSCRIPTION A L'ÉCOLE – RENTRÉE 2014

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez vous rendre en mairie, muni de votre livret de famille, pour une préinscription.

Il vous faudra ensuite prendre rendez-vous avec Sophie MOHR, directrice de l'école LORJOU, pour l'inscription définitive de votre enfant.

Vous pourrez la joindre au numéro de téléphone de l'école : 02 54 74 33 39.

Le jour de ce rendez-vous, n'oubliez pas d'apporter :

- La feuille de préinscription qui vous aura été remise par le secrétariat de mairie ;
- Le carnet de santé de votre enfant ;
- Votre livret de famille ;
- Un justificatif de domicile récent, pour une première inscription.

Pour les enfants venant d'une autre commune, fournir un certificat de radiation de l'ancienne école en plus des pièces à fournir indiquées ci-dessus.



Une trentaine de courageux dionysiennes et dionysiens se sont retrouvés samedi 22 mars « à l'aube » sur le parking des bords de Loire pour participer à l'opération AGISSONS POUR UNE LOIRE PROPRE.

Bouteilles, canettes, papiers, mais aussi sommier, ordinateur, chaussures... ont été collectés.

On peut constater d'année en année que les bords de Loire sont plus propres. On ne peut pas dire la même chose des fossés, et aux abords de la RD2152.

Agglopolys assurait une animation de sensibilisation au tri des déchets.

La municipalité a offert l'apéritif en fin de matinée.



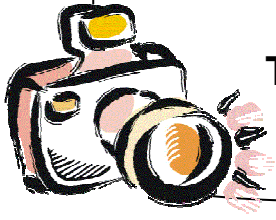
La collecte



L'animation Agglopolys

A VOS AGENDAS !

« L'arbre »



Thème retenu cette année pour le concours-photos
Organisé par le Comité des Fêtes
les 28 et 29 septembre 2014

Concert au profit de la recherche médicale en ophtalmologie

Concert Retina

Deux Choeurs Pour Un Regard

Dimanche 11 Mai 2014
à 16h

En l'Eglise de St Denis sur Loire

Par les chorales de
CHANTELOIRE de La Chaussée St Victor
et LA CROCHE CHOEUR de Contres

Entrée libre

MILLE CHOEURS POUR UN REGARD

RETINA FRANCE
MILIEUX DES MALADES DE LA VUE
05 61 30 20 50

Mille chœurs regard
sacem
NOVARTIS

MERCREDI 14 MAI
Après-Midi
CONCOURS DE BELOTE
(AFN)



DIMANCHE 18 MAI
Après-midi
PÉTANQUE
(Apollos)



MERCREDI 25 JUIN
MARCHÉ GASTRONOMIQUE
APRÈS-MIDI ET SOIRÉE
Inauguration du festival
« Un Été entre Loire et Sologne »
(OTI Blois-Chambord, Municipalité
et Comité des Fêtes)



DIMANCHE 8 JUIN
Matin
RANDONNÉE PÉDESTRE
(Comité des Fêtes)



SAMEDI 28 JUIN
Après-Midi
FÊTE DES ÉCOLES
À SAINT-DENIS-SUR-LOIRE
(Association des Parents d'Élèves du RPI)



SAMEDI 6 SEPTEMBRE
Soirée
GUINGUETTE
(Apollos et Comité des Fêtes)



RAPPELS

Brûlage des déchets végétaux

A partir du 1^{er} mars et jusqu'au 30 septembre de chaque année, le brûlage des déchets végétaux sur terrain privé est soumis à restrictions et à autorisation.

Il vous faut, avant toute opération de ce type, venir en Mairie consulter l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2004 et retirer un **formulaire d'autorisation** (accessibles aussi sur saintdenisurloire.fr, rubrique « Informations pratiques »). Il vous sera alors fourni une fiche d'information sur les modalités de brûlage permettant de limiter les risques et les nuisances.

Une fois l'autorisation accordée par le Maire, vous aurez 5 jours pour procéder à l'opération.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'il est formellement interdit pour un particulier de brûler autre chose que des déchets verts. La protection de notre environnement et le bien-être du voisinage sont aussi à ce prix !

→ **Cette règle s'applique à toutes et tous.**



Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies...) **ne peuvent être effectués que :**

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



RAPPELS

Élagage et taille des haies et arbres dépassant sur le domaine public

La Municipalité s'efforce d'entretenir le domaine public pour que notre Commune soit la plus agréable possible à vivre. Bien sûr, tout n'est pas parfait et beaucoup reste à faire mais nous mettons en œuvre nos moyens humains et matériels pour nous acquitter au mieux de cette mission.

Cependant, à plusieurs reprises, les employés communaux ont été confrontés dans leur travail à des gênes occasionnées par l'empiétement, pour ne pas dire l'envahissement parfois, du domaine public par des branches, haies, broussailles... venant de propriétés privées voisines.

Dans certains cas, cette situation peut même s'avérer dangereuse car la visibilité des automobilistes peut être limitée par exemple. Il peut arriver que des branchages dépassent sur la route au risque d'endommager des véhicules voire de blesser cyclistes ou piétons.

En conséquence, nous attirons l'attention de chacun d'entre vous sur la responsabilité qu'il a d'entretenir ses arbres et haies pour que ceux-ci ne dépassent pas sur le domaine public. A défaut, nous serons dans l'obligation de mettre en demeure les propriétaires de réaliser les travaux ou, si nécessaire, de les faire réaliser par les employés communaux (qui ont bien d'autres choses à faire) ou une entreprise privée, le tout bien sûr à la charge du propriétaire. Ces mesures sont aussi valables pour les propriétés actuellement inoccupées dont vous pourriez avoir la charge ou la responsabilité.



Collecte des déchets ménagers

Il est interdit de laisser les poubelles sur la voie publique au-delà du mercredi soir. Elles doivent être stockées jusqu'au mardi soir suivant dans le domaine privé, si possible à l'abri des regards.

Merci, pour le bien de tous, de respecter cette règle.

RESAGO : Documentation disponible en mairie ou sur le site agglopolys.fr (rubrique Transports)

COMMENT S'INSCRIRE AU SERVICE RESAGO ?

Pour s'inscrire au service RESAGO, contactez-nous au **09 693 693 41** du lundi au samedi de 7h à 19h. Un conseiller vous indique si vous pouvez bénéficier du service (règle des 500 m).

Pour valider votre inscription, il suffit d'envoyer un justificatif de domicile :

- > **Soit par courrier** : Keolis Blois - Service Resago
22 rue Laplace 41000 Blois
- > **Soit par mail** : pointbus@keolis.com

RÉSERVATION ET ANNULATION

Pour réserver son transport RESAGO, il suffit d'appeler le **09 693 693 41**.

Le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à :

- > **12h le jour du transport** pour les courses à partir de 14h
- > **17h la veille du transport** pour les courses avant 14h
- > **le samedi jusqu'à 17h** pour les courses du dimanche et du lundi matin

Dans la mesure où, pour quelque raison que ce soit, l'utilisateur ne peut effectuer le déplacement demandé et programmé, il est tenu d'en informer AZALYS au **09 693 693 41**. Les délais d'annulation sont les mêmes que ceux pour réserver. Le respect de ces délais est essentiel au bon fonctionnement du service.

En cas de non-respect de ces délais, l'utilisateur s'expose à une pénalité :

- > Annulation au-delà des délais : 1,10€ (équivalent du ticket 1 voyage)
- > Annulation alors que le véhicule est sur place ou absence d'annulation : 10€

LE DÉPLACEMENT

Pour bien voyager avec RESAGO, il faut :

- > **Prendre avec soi son titre de transport et le présenter au conducteur.** Titres de transports acceptés sur le service :

Ticket 1 Voyage (unitaire ou en carnet) - ticket, Journée



Abonnements



Carte Scolaire avec coupon Scolaire Illimité



- > **Respecter le règlement public d'usage du service** (disponible sur www.azalys-blois.fr). Pendant le transport, vous ne pouvez pas modifier votre destination ni choisir l'itinéraire emprunté par le conducteur.

